

appuie sans réserve cette proposition. J'invite donc le gouvernement à fonder une chaire de recherche sur les femmes à l'Université de la Saskatchewan.

Il existe un immense besoin de programmes de recherche dans tous les domaines concernant les femmes—le droit, l'économie, l'agriculture, le commerce, l'éducation et la santé, surtout dans les milieux ruraux. A cause de leur situation particulière, les femmes rurales et autochtones n'ont pu bénéficier des nombreux changements d'orientation et des programmes sociaux comme ce fut le cas pour leurs consœurs citadines.

Nous croyons donc que la situation des femmes rurales et autochtones mérite une attention particulière. Parce qu'elle s'est toujours préoccupée de la situation des femmes rurales, parce qu'elle s'intéresse de près aux programmes autochtones, et parce qu'elle est située dans une province où la proportion de femmes autochtones et rurales est élevée, l'Université de la Saskatchewan est l'endroit tout indiqué pour ce genre d'initiative. J'invite donc le gouvernement à prendre une décision en ce sens sans tarder.

\* \* \*

[Français]

#### LA CULTURE

ON DEMANDE AU MINISTRE DES COMMUNICATIONS DE  
DONNER DES DIRECTIVES AU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA

**M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve):** Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui féliciter le ministre des Communications (M. Masse) pour son excellent travail à la Société Radio-Canada.

Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que 3,700 artistes francophones sont pénalisés depuis, bien sûr, plus de 20 ans à la Société Radio-Canada. Tous les Canadiens du pays regardent les émissions de Radio-Canada pour voir les mêmes personnages, les mêmes individus. Nos vieux comédiens ne travaillent plus, nos jeunes musiciens, nos jeunes comédiens ne sont pas présents à la Société Radio-Canada, quand on sait que Radio-Canada doit, en premier lieu, promouvoir notre culture à travers le pays.

Monsieur le Président, je pense qu'il y a à Radio-Canada quatre individus qui contrôlent la programmation depuis fort longtemps, et je demande au ministre des Communications de donner les directives voulues au président de Radio-Canada afin que l'on puisse donner la chance à nos musiciens, à nos comédiens, à nos jeunes et à nos vieux de pouvoir se faire valoir à Radio-Canada . . .

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre l'honorable député.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES JEUNES AGRICULTEURS

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, l'agriculture au Canada est plongée dans la pire crise d'endettement depuis les années 30. Les prix des denrées qui restent faibles,

#### Article 21 du Règlement

alliés à des coûts de production accrus, notamment des taux élevés d'intérêt, et à une chute subite de la valeur des terres arables, menacent depuis quelques années l'existence de nombreuses exploitations agricoles familiales.

Une enquête récente de la Société de crédit agricole a révélé que 39,000 agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières et que 1,700 risquent l'effondrement et la faillite. Ces chiffres sont tragiques, car les agriculteurs les plus mal pris sont les jeunes. Ils sont les plus productifs et ils assurent la moitié de notre production agricole.

Il y a un autre drame, et c'est que le gouvernement conservateur n'a pris aucune mesure positive pour secourir ces jeunes agriculteurs. Par exemple, en novembre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a imposé un moratoire sur les saisies immobilières de la SCA jusqu'au 15 janvier 1985 et a promis de prendre des dispositions pour que ces jeunes agriculteurs efficaces puissent survivre. Toutefois, aucune mesure n'a été effectivement prise et nulle n'est prévue, car il n'y a aucun projet de loi sur l'agriculture inscrit au *Feuilleton* de la Chambre jusqu'ici. Je demande au ministre de l'Agriculture de cesser d'atermoyer et de prendre des dispositions décisives pour éviter cette catastrophe qui menace des milliers de jeunes agriculteurs canadiens.

\* \* \*

• (1115)

#### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ANNONCE DE LA HAUSSE DES PENSIONS ET DES AVANTAGES  
SOCIAUX

**M. Bill Tupper (Nepean-Carleton):** Monsieur le Président, les Canadiens savent tout au sujet des coupes sombres annoncées dans l'exposé économique, mais combien d'entre eux savent également que ce même exposé apporte à plus de 140,000 anciens combattants et à leurs survivants d'excellentes nouvelles qu'ils attendaient depuis fort longtemps?

On promettait en effet depuis de nombreuses années aux anciens combattants une formule d'indexation améliorée applicable aux pensions d'invalidité et cela, afin de maintenir leur revenu à un niveau comparable au revenu moyen de cinq catégories de fonctionnaires. Les anciens combattants désespéraient de voir le ministère rajuster leur pension, d'autant plus que celle-ci accusait un retard de plus en plus marqué par rapport au revenu moyen choisi comme repère.

En conformité de l'exposé économique, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a annoncé que les anciens combattants pouvaient recommencer à espérer et qu'ils rattraperaient leur retard. Leur pension de base sera haussée pour rétablir la parité et la formule d'indexation améliorée pour que les titulaires de pensions d'invalidité n'aient plus jamais de retard à rattraper. Le ministre a également annoncé que la pension au taux des personnes mariées, de même que l'allocation pour incapacité exceptionnelle et l'allocation de soins, s'il y a lieu, seront versées pendant toute l'année qui suivra le décès de l'ancien combattant. A l'heure actuelle, ces prestations sont réduites ou supprimées au cours du mois qui suit son décès.